

N° DE DOSSIER
00012345

N° DE RÉFÉRENCE
0417 8000 0001 2345 0110

DATE DE FACTURE
2023-08-07

PÉRIODE DU
2023-07-01 AU 2024-06-30

PROPRIÉTAIRE(S)
92736 1F 0034009

N° MATRICULE
99999-9999-99-9999-00000000

NOM DU OU DES PROPRIÉTAIRES
ADRESSE POSTALE
A1A 0A0

EMPLACEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
123 DE LA RUE
MUNICIPALITÉ

CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

CADASTRE(S) / SUBDIVISION(S)
1234567, 7654321

N° D'HYPOTHÈQUE :

RÔLE	VALEUR AU RÔLE	FACTEUR UNIFORMISATION	VALEUR UNIFORMISÉE
PRÉCÉDENT (2018-2020)	248 300	1,0000	248 300
COURANT (2021-2023)	250 600	1,0000	250 600

VALEUR AJUSTÉE EXEMPTÉE 2023 225 600

FACTEUR DES NEUTRES X 1,0000

VALEUR IMPOSABLE D 225 600

VALEURS AJUSTÉES

2023	EXEMPTION 2023
250 600	25 000

DESCRIPTION	VALEUR IMPOSABLE	TAUX /100 \$	MONTANT IMPOSÉ
TAXE ANNUELLE	225 600	0,09730	219,51

SOUS-TOTAL 219,51

MESSAGES

Un support téléphonique est disponible selon l'horaire suivant.
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

VOIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT AU VERSO

Le paiement par carte de crédit n'est pas accepté.

AUCUN RAPPEL N'EST ENVOYÉ.

Cette facture ne tient pas compte des paiements RECUS APRÈS le 16 JUIN 2023

POUR JOINDRE LE SERVICE DE LA TAXE

Par courriel : taxation@cssrdn.gouv.qc.ca, par tél. : 450 438-3131 poste 2160.

Pour plus de renseignements, visitez notre site internet : cssrdn.gouv.qc.ca/taxescolaire

Voir les modalités de paiements au verso

Soldes dus	Frais	Capital	Intérêts	Total
2023-2024	0,00	219,51	0,00	219,51
2022-2023	0,00	6,79	0,31	7,10

Arrérages

ÉCHÉANCE	MONTANT DU VERSEMENT	TOTAL À PAYER
2023-09-07	226,61	226,61

(2022-2023 - Taux net / 100\$ 0,10240) Montant de l'exemption : 24,32 \$ en 2023

Taux d'intérêt : 10,00%. Ce taux d'intérêt peut être modifié conformément à l'article 316 de la LIP

VERSEMENT 2

COMPTE DE TAXE SCOLAIRE

VEUILLEZ DÉTACHER ET JOINDRE CETTE PARTIE À VOTRE PAIEMENT

Lorsque le montant annuel facturé est de moins de 300 \$, il n'y a pas de possibilité de faire un deuxième versement. De plus, tous les arrérages s'additionneront au versement 1. Pour toute facture de 300 \$ et plus, vous avez la possibilité de faire 2 versements.

N° INTERVENANT EXTERNE	N° DE DOSSIER	ÉCHÉANCE
		AN MS JR
	N° DE RÉFÉRENCE	MONTANT À PAYER
	N° MATRICULE	MONTANT DU PAIEMENT

04178 900

96

VERSEMENT 1

COMPTE DE TAXE SCOLAIRE

VEUILLEZ DÉTACHER ET JOINDRE CETTE PARTIE À VOTRE PAIEMENT

NOM DU PROPRIÉTAIRE
123 DE LA RUE
MUNICIPALITÉ (QUÉBEC) A1A 0A0

N° INTERVENANT EXTERNE	N° DE DOSSIER	ÉCHÉANCE
99999	00012345	AN MS JR
	N° DE RÉFÉRENCE	MONTANT À PAYER
	0417 8000 0001 2345 0110	226,61
	N° MATRICULE	MONTANT DU PAIEMENT
	99999-9999-99-9999-00000000	

Adresse où poster vos paiements par chèques.

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
C.P. 11077 Succ/Centre Ville
Montréal (Québec) H3C 5B6

00 04178 0000000000000000 000000000041780 00000719260115 0000022661

04178 900

96

A

N° DE RÉFÉRENCE

0417 8000 0001 2345 0110

Numéro de référence qui servira à effectuer le paiement par Internet, guichet bancaire ou en téléphonant votre institution financière.

B

VALEURS AJUSTÉES

1	2023	EXEMPTION	2023	2
	250 600		25 000	

1 La valeur ajustée correspond à la variation de valeur étalée sur la durée du rôle d'évaluation (3 ans). En effet, à la taxe scolaire, la différence entre la valeur du nouveau rôle et celle du rôle précédent est répartie sur 3 ans.

Prenons exemple sur un immeuble qui valait 100 000 \$ au dépôt de rôle 2021 et qui en 2024 est réévalué par la municipalité à 130 000 \$. La variation de 30 000 \$ sera divisée en 3. Ainsi, l'immeuble sera facturé par la taxe scolaire à 110 000 \$ en 2024, à 120 000 \$ en 2025 et à 130 000 \$ en 2026.

2 Tout immeuble est exempté de taxe scolaire sur les premiers 25 000 \$ de valeur imposable.

CVALEUR AJUSTÉE EXEMPTÉE 2023 225 600 **3**

La valeur ajustée exemptée correspond à la valeur ajustée de l'immeuble, moins le montant de l'exemption. C'est la valeur imposable qui servira au calcul de la facture.

$$\overset{1}{250\ 600} - \overset{2}{25\ 000} = \overset{3}{225\ 600}$$

D

TAUX /100 \$

0,09730

Le taux annuel de taxe scolaire pour l'année 2023-2024 était de 0,0973 par tranche de 100 \$ d'évaluation.

$$225\ 600 \times \frac{0,0973}{100} = 219,51 \$$$